

## Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 18 au 31 mai 2022

### 1 Actualités européennes

- Cohésion : soutien accru aux agriculteurs de l'Union européenne grâce au fonds de développement rural
- Objectifs de développement durable : Eurostat publie le rapport 2022
- Paquet « Semestre européen » du printemps : soutenir une reprise verte et durable dans un contexte d'incertitude accrue
- Fonds social pour le climat : les idées du Parlement européen pour une transition énergétique juste

### 2 Réunions du Conseil des Ministres de l'Union européenne et du Conseil européen

|                          |                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>2 juin 2022</u>       | Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE)<br><br><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>  | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>                                                                                                                                                           |
| <u>2 juin 2022</u>       | Conseil « Affaires générales » (CAG)<br><br><i>Représentant(e) belge : <a href="#">M. Alexander De Croo</a></i> | - conclusions du Conseil sur le 8 <sup>e</sup> rapport sur la cohésion<br>- dimension territoriale de la politique de cohésion                                                                                                                     |
| <u>3 juin 2022</u>       | Conseil « Transports, télécommunications et énergie » (TTE)<br><br><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>  | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>                                                                                                                                                           |
| <u>9 et 10 juin 2022</u> | Conseil « Compétitivité » (COMPET)<br><br><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>                           | - écosystèmes industriels stratégiques<br>- règlement sur les semi-conducteurs<br>- directive sur le crédit aux consommateurs<br>- soutien aux jeunes chercheurs en temps de crise<br>- gestion du trafic spatial<br>- Copernicus à l'horizon 2035 |
| <u>13 juin 2022</u>      | Conseil « Agriculture et pêche » (AGRIPECHE)<br><br><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i>                 | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a>                                                                                                                                                           |

|              |                                                                                                                          |                                                                                          |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| 14 juin 2022 | Conseil « Emploi, politique sociale, santé et consommateurs » (EPSCO)<br><br><i>Représentant(e) belge : à déterminer</i> | L'ordre du jour sera disponible prochainement sur le <a href="#">site web du Conseil</a> |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------|

### 3 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

*Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.*

*Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.*

#### - Proposition de directive – Efficacité énergétique et énergies renouvelables

Le Pacte vert pour l'Europe a placé l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables au cœur de la transition vers une énergie propre. Les tensions internationales provoquées par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, le contexte géopolitique global et les prix très élevés de l'énergie ont exacerbé la nécessité d'accélérer l'efficacité énergétique et le déploiement des énergies renouvelables dans l'Union européenne. L'objectif est de disposer d'un système énergétique plus indépendant des pays tiers.

Cette proposition de directive modifie la Directive (UE) 2012/27 relative à l'efficacité énergétique ainsi que la Directive (UE) 2018/2001 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables. Elle s'appuie sur le cadre existant pour rationaliser les procédures administratives relatives aux projets d'énergie renouvelable et introduit notamment une durée maximale du processus d'octroi de permis applicable aux installations d'énergie renouvelable.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 14 juillet 2022

#### - Proposition de règlement – Fonds européen agricole pour le développement rural

L'invasion de l'Ukraine par la Russie a déstabilisé les marchés agricoles : le prix des matières premières, de l'énergie, des engrais et des aliments pour animaux connaissent ainsi une hausse considérable.

Cette proposition de règlement, financée par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), a pour objectif de permettre aux États membres d'apporter un soutien de trésorerie aux agriculteurs et aux entreprises agroalimentaires touchés par des augmentations significatives des coûts des intrants, en particulier aux entreprises des secteurs de l'alimentation animale et des engrais, ainsi qu'aux entreprises de transformation qui consomment de grandes quantités d'énergie.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 18 juillet 2022

## 4 Consultations de la Commission européenne

---

*La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.*

*Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.*

### - Production de carburants renouvelables pour le transport – Part d'électricité d'origine renouvelable

La Directive (UE) 2018/2001 encourage l'utilisation des énergies renouvelables dans l'Union européenne. Pour le secteur des transports, elle fixe un objectif distinct de 14 % d'énergies renouvelables. Les fournisseurs de carburants peuvent utiliser des carburants renouvelables (liquides et gaz) d'origine non biologique pour atteindre cet objectif.

Cette proposition de Règlement délégué complète la Directive (UE) 2018/2001 en définissant les exigences applicables à l'électricité d'origine renouvelable destinée à produire ces carburants renouvelables pour le transport, de sorte que ceux-ci puissent être considérés comme totalement renouvelables.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 17 juin 2022

### - Énergies renouvelables – Méthode d'évaluation des réductions d'émissions de gaz à effet de serre pour certains combustibles

La Directive (UE) 2018/2001 établit des règles visant à aider l'Union européenne à respecter ses engagements en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre aux termes de l'Accord de Paris.

Cette proposition de Règlement délégué complète la Directive (UE) 2018/2001 et vise à établir une méthode d'évaluation des réductions des émissions de gaz à effet de serre réalisées grâce :

- aux carburants liquides et gazeux renouvelables d'origine non biologique destinés aux transports ;
- aux carburants à base de carbone recyclé.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 17 juin 2022

### - Projets en matière d'énergie renouvelable – Procédures d'octroi de permis et accords d'achat d'électricité

Par sa proposition de Directive COM (2021) 557, la Commission européenne a pour objectif de doubler la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique par rapport à 2020, pour atteindre une part d'au moins 40 % en 2030.

La Commission européenne, les États membres et les parties prenantes ont identifié les obstacles liés aux procédures d'octroi de permis et d'autres obstacles administratifs comme un frein commun au déploiement de projets dans le domaine des énergies renouvelables. La complexité sur le plan réglementaire, l'incertitude et la lenteur des procédures, qui dissuadent les investisseurs, retardent les projets et les rendent plus coûteux.

Cette proposition de recommandation vise à faciliter les projets de production d'énergie renouvelable. Elle se concentrera sur les principaux obstacles à la mise en œuvre des projets en matière d'énergie renouvelable et notamment :

- la longueur des procédures d'octroi de permis ;
- la complexité des règles et des procédures relatives à la sélection des sites et aux autorisations administratives ;
- les problèmes de raccordement au réseau ;
- les effectifs des autorités chargées de l'octroi des permis.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 18 juillet 2022

#### - Nutriments - Plan d'action pour une meilleure gestion

Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, du Plan d'action pour une économie circulaire, de la Stratégie en faveur de la biodiversité et de la Stratégie « De la ferme à la table », il a été annoncé que la Commission européenne élaborerait un plan d'action pour la gestion intégrée des nutriments afin de contribuer à réduire d'au moins 50 % les pertes d'éléments nutritifs, tout en veillant à éviter toute détérioration de la fertilité des sols.

Cette proposition de communication (plan d'action) examinera l'ensemble des cycles de l'azote et du phosphore. Elle couvrira tous les milieux environnementaux (air, eau, mer et sol) et toutes les sources de pollution concernées (agriculture, industrie, villes, déchets, énergie, transports). Elle recensera également les lacunes politiques en vue de proposer une approche plus cohérente et intégrée de la réduction de la pollution tout au long des cycles des nutriments.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 15 août 2022

#### - Incidences environnementales de la gestion des déchets – Révision du cadre réglementaire de l'Union européenne en matière de déchets

La Directive (CE) 2008/98 établit une hiérarchie des déchets qui favorise la prévention de la production de déchets plutôt que le réemploi, le recyclage ou l'élimination des déchets. La directive impose en outre aux États membres de prendre des mesures pour empêcher la production de déchets et de collecter séparément certains types de déchets.

Cette proposition de directive vise à atténuer l'impact environnemental global de la gestion des déchets conformément à la hiérarchie des déchets et à l'application du principe du pollueur-payeur. Ses objectifs sont les suivants :

- réduire la production de déchets ;
- améliorer la collecte séparée des déchets afin d'obtenir des résultats optimaux en matière de recyclage, notamment en évitant la contamination des déchets recyclables ;
- augmenter les quantités d'huiles usagées collectées et traitées conformément à la hiérarchie des déchets.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 16 août 2022

## **5 Cour des comptes européenne**

---

### - Rapport spécial 07/2022 – Instruments en faveur de l'internationalisation des PME

La Commission européenne a recensé les principaux obstacles à l'internationalisation des petites et moyennes entreprises (PME) de l'Union européenne et a mis en place de nombreuses mesures pour les aider à développer leurs activités sur les marchés internationaux. Cependant, la Cour des comptes européenne souligne que ces mesures manquent parfois de cohérence et de visibilité et que la Commission européenne ne les coordonne pas toujours suffisamment avec les programmes des États membres. Selon la Cour des comptes européennes, il est notamment nécessaire d'étendre la couverture du « Réseau Entreprise Europe » dans les pays tiers.

## **6 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie**

---

Prochaine réunion : jeudi 2 juin 2022 à 14h